

Règlement de l'ESM Badminton 4^{ème} édition du 30 juin 2018 et 01^{er} juillet 2018

Art.1 Le tournoi est autorisé sous le n°.....

Art.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Art.4 Le juge-arbitre du tournoi sera Stéphane PICAULT. Il est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art.5 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Art.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art.7 Ce tournoi propose les séries suivantes : **R5/R6, D7/D8, D9/Px**. Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD. Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est autorisé.

Art.8 Les classements pris en compte seront ceux de la date de fin d'inscriptions.

Art.9 Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi : en double homme et double dame le samedi, et double mixte le dimanche. La compétition se jouera en poules avec un sortant selon une phase d'élimination par poule puis en élimination directe. Les finales se joueront le même jour.

Art.10 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de **4** inscrits. Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper deux tableaux si le nombre d'inscrit est insuffisant.

Art.11 Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art.12 La date limite d'inscription est fixée au **1 juin 2018**. Le tournoi est de type standard. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi. **Tirage au sort le 15 juin 2018**. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi mais aussi par ordre d'arrivée des licences validée

Art.13 Le montant des droits d'engagement est de **13€** pour un tableau, **19€** pour deux tableaux (1 euro sera reversé à l'association Solibad pour chaque inscription). Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).

Art.14 Les inscriptions se feront **par courrier uniquement** et seront réglées par chèque joint à l'ordre de « **ESM BADMINTON** ». Toute inscription par courrier non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le cachet de la poste fait foi pour l'ordre des inscriptions. Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.

Art.15 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Le volant officiel est le : « RSL - Grade 3 » (plume). Il sera fourni pour les finales.

Art.16 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art.17 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre.

Art.18 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art.19 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art.20 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

Art.21 Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

Art.22 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté une fois au service et faute en jeu.

Art.23 Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Art.24 En cas de désistement d'un partenaire, le joueur devra prévenir l'organisateur de sa non-participation au tableau. S'il n'a pas trouvé de nouveau partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en trouvera un.

Art.25 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art.26 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Art.27 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art.28 Toutes les informations relatives à ce tournoi (règlement du tournoi, horaires ...) seront consultables sur le site <http://esmbadminton.fr/>.

Art.29 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art.30 Le tournoi se déroulera au gymnase du COSEC, Place Mireille Valteau sur av. Charles de Gaulle, 91230 MONTGERON (derrière le collège Pompidou), dans lequel 5 terrains de jeu seront installés. Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette «4^{ème} édition» en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.